



Communiqué de presse  
3 juillet 2014

## **Audit de la gestion de l'informatique de la Centrale de compensation à Genève: publication du rapport**

**La Délégation des finances ayant traité ce dossier lors de sa 4<sup>ème</sup> séance ordinaire, le Contrôle fédéral des finances publie les constats de son audit de la gestion de l'informatique réalisé en mars 2014 auprès de la Centrale de compensation. Simultanément l'Administration fédérale des finances publie les résultats de ses deux enquêtes administratives réalisées par Ernst & Young.**

La Centrale de compensation (CdC) est une pièce maîtresse du bon fonctionnement du premier pilier des assurances sociales. La réintégration d'une partie de ses services informatiques, avalisée en mars 2012 par le Conseil fédéral, a fait l'objet d'un audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) en mars dernier.

Le CDF a constaté que les objectifs fixés en 2012 n'étaient pas encore atteints, vu les priorités fixées sur la continuité des opérations et le retard des projets de modernisation. L'examen de 5 projets-clés conduits ou achevés en 2013 a montré des lacunes dans la définition des livrables, la gestion des budgets et la surveillance des projets. Tant les responsables métier que l'organe de pilotage informatique ne disposaient pas d'informations fiables sur la planification des ressources et l'avancement des travaux. En outre, des améliorations devaient être apportées dans la gestion des risques informatiques. Les normes en matière de marchés publics n'ont pas été respectées.

Selon l'article 15 de la loi sur le contrôle des finances, le CDF a annoncé ces manquements de portée fondamentale début avril à la Cheffe du Département fédéral des finances, au Président de la Confédération et à la Délégation des finances.

Les résultats des enquêtes administratives mandatées par l'Administration fédérale des finances (AFF) ce printemps corroborent les constats du CDF. Les directions de l'AFF et de la CdC sont conscientes de la gravité de la situation et s'engagent pour remédier aux lacunes constatées de façon durable. Avec le directeur de la CdC récemment nommé, elles devront veiller aussi à améliorer le climat de travail au sein de l'institution.

Le CDF examinera la mise en œuvre de ses recommandations au second semestre 2015.

**Renseignements:** tous les détails se trouvant dans les documents publiés, le CDF renonce à fournir des renseignements supplémentaires.

*Les rapports peuvent être consultés sous [www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch) (deutscher Text siehe Rückseite)*